

Commune  de Rosis

Séance du 1er FEVRIER 2008

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Bernadette PINATON -
Martine CANDEL- Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Michel CANOVAS -
Eric NAUTRE - Monique DELMAS

Membre (s) absent(s) : - Patrick BONNEL

Secrétaire de séance : - Gérard LUNA

A l'Intention des membres du conseil sortant

Mesdames et messieurs les conseillers, ceci est le dernier conseil municipal de cette mandature.

A cette occasion, je voudrais vous remercier chaleureusement et vous témoigner toute ma gratitude pour le soutien que vous m'avez apporté, pour certains d'entre vous, depuis bientôt 13 ans.

Merci de m'avoir aidé, à faire grandir notre commune, à la moderniser et à favoriser son développement économique et touristique durable.

Par le travail que nous avons effectué ensemble, nous aurons sans nul doute, écrit une des plus belles pages de l'histoire de notre commune.

Merci à vous tous d'y avoir contribué, nous avons fait du bon travail et nous pouvons en être fier.

ORDRE DU JOUR

1 - ANDABRE - PROJET DE DISSIMULATION DES RESEAUX SECS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre des travaux d'Assainissement à Andabre, ils avaient émis un avis favorable au projet de dissimuler les réseaux secs (Basse tension- éclairage public-téléphone).

Il indique que ces travaux de dissimulation peuvent bénéficier d'un financement dans le cadre des programmes d'électrification attribués par le Conseil Général de l'Hérault.

Il précise qu'il a sollicité « Hérault Energie » par l'intermédiaire du Syndicat intercommunal Marcou - Espinouse - Caroux, afin qu'une estimation financière du projet nous soit communiquée.

Monsieur le Maire indique que l'estimation sommaire du coût réel des travaux pour la basse tension, s'élève à **73 600,00 € TTC.**

Le plan de financement proposé s'établit ainsi qu'il suit :

| | | |
|-------------------------------|--------------------|--|
| Montant des travaux : | 73 600,00 € | |
| Récupération TVA : | 12 061,54 € |) |
| Subvention possible minimum : | 43 076,92 € |) Part réglée par Hérault Energies Maître d'Ouvrage) |

La part communale estimée à **18 461,54 €** devra faire l'objet d'un recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil, d'émettre un avis sur le plan de financement proposé et de l'autoriser entreprendre toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention auprès du conseil général de l'Hérault.

Avis de conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.

2- DOUCH - PROJET DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE STE MARIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du projet de restauration de l'église de Douch et du presbytère attenant.

Ce projet de restauration que soutien l'association de sauvegarde l'église Ste Marie de Douch qui accepte de participer au financement des travaux, vient de nous être présenté par l'architecte maître d'œuvre du projet, Virginie Broch, domicilié à St Julien d'Olargues.

Il précise que le montant des travaux qui s'élève à près de **250.000 €** nécessite l'intervention du conseil général, du conseil régional, des services de l'Etat et de bien d'autres intervenants compte tenu du montant de la dépense.

Le Maire indique que ce monument historique non classé, doit être restauré, notamment, sa belle toiture en lauzes.

Il propose donc aux membres du conseil, d'examiner ce dossier et de l'autoriser à l'élaborer afin qu'il soit prêt pour solliciter les aides nécessaires à sa réalisation.

Il demande au conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en débattre.

Avis de conseil :

Le conseil unanime adopte la proposition du Maire

3 - COURS LE HAUT - ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il vient d'être à nouveau interpellé par Martine Candela et Michel Canovas sur l'opportunité d'installer un éclairage public à proximité du nouveau parking de Cours le Haut qui souffre d'une insuffisance d'éclairage.

Ils indiquent également que le récent raccordement au réseau d'électrification d'une parcelle de terrain de la propriété Bastoul, pourrait faciliter la mise en place d'un éclairage public proche des habitations sur le chemin de Lencas à Cours le Haut.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le retard de cette installation est essentiellement dû à la nécessité de mettre en place un câble pour l'éclairage public qui n'a pas été prévu lors du raccordement du réseau EDF.

Il précise qu'en cours de semaine dernière, l'entreprise Travesset a été saisie pour mettre en place ce câble et dès lors qu'il sera installé, nous procéderons à l'installation de deux éclairages publics sur le chemin de Lencas.

Pour information des membres du conseil :

Le conseil approuve et prend acte de l'information.

4 - RESEAU TOURISTIQUE - MONTS DE LACAUNE/CAROUX/ PLATEAUX DES LACS

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le réseau touristique des monts de Lacaune/Caroux/ Plateaux des lacs participe annuellement aux diverses foires et salons de l'hexagone pour faire connaître le territoire, son environnement, ses hébergements ses animations.

Il propose donc comme l'an dernier, d'envoyer Martine Candela conseillère municipale chargée du tourisme sur la commune, de participer aux foires et expos afin de représenter le réseau et par la même, la commune.

Le montant des frais de participation seront pris en charge à hauteur de 40% par le réseau et 60% par la commune.

Il propose donc aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.

5 - DOUCH - ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre du projet d'installation d'un assainissement autonome au hameau de Douch, le seul terrain qui puisse accueillir la fosse septique et le bassin filtrant, appartient à l'Agence foncière du département de l'Hérault.

Il indique, qu'après avoir pris contact avec l'agence foncière, cette dernière serait prête à vendre cette parcelle à la commune, afin de lui permettre de réaliser l'implantation de cet équipement sur la dite parcelle cadastrée E. 582 d'une superficie de 4 500 m².

Il propose donc aux membres du conseil, l'autorisation de solliciter l'agence foncière pour qu'elle vende cette parcelle de terrain à la commune et qu'elle lui fasse rapidement une offre de prix.

Avis du conseil :

Le conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.

6 - DEMANDE DE CONCOURS DE L' AGENCE FONCIERE DE L'HERAULT

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de saisir l'agence foncière dans le cadre de la convention, qui nous lie, pour négocier en lieu et place, auprès des PEPP, l'acquisition des terrains où sont situés le captage et les bassins de la source de Douch, ainsi que ceux situés dans le proche environnement de l'église de Douch.

Il demande au conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis de conseil :

Le conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.

7 - DOUCH - AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le conseil général de l'Hérault, agence technique de Bédarieux, vient de lancer un nouvel avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation des travaux de confortement du mur de soutènement à l'entrée du hameau de Douch.

Le premier avis d'appel d'offre lancé en septembre 2007 ayant été infructueux.

Il indique qu'on peut espérer le début des travaux, dans le courant du 2^o semestre 2008.

Pour information des membres du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

8 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de subvention formulée par l'Association Socio culturelle de Plaisance – section sport adapté, que préside Jean Noel DERAIME éducateur au CAT de Plaisance.

Il propose donc, compte tenu des excellentes relations que nous entretenons avec le CAT de plaisance et de l'implication de cette association lors de manifestations sportives dans notre commune, l'attribution d'une aide financière de 80 €.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis de conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.

9 –ADHESION A LA MISSION RMI DE LA RDL sur la HTE VALLEE de l'ORB

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réalisation de la mission d'instruction du RMI et du suivi des allocataires pour leur contrat d'insertion.

Il propose donc aux membres du conseil d'adhérer à la mission RMI de la Régie de Développement Local dont le siège est à 34 480 Puissalicon.

Il demande au conseil de bien vouloir s'exprimer et d'en délibérer.

Avis de conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à l'adhésion de la commune à la mission RMI de la RDL sur la haute vallée de l'Orb.

10 DOUCH – RECTIFICATION DE VIRAGES SUR LA RD 180^E 5

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le département envisage de rectifier les virages situés au PR 1+800 de la RD 180^E5 à proximité du hameau de Douch.

Il invite les membres du conseil à prévenir les résidents de Douch, des difficultés de circulation qu'engendreront ces travaux dont la durée ne dépassera pas la semaine.

D'autres rectifications et élargissement sur la voirie départementale notamment à la sortie d'Andabre vers Castanet le haut seront prochainement effectués.

Pour information des membres du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

11 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HT LANGUEDOC

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que c'est notre commune qui accueillera le prochain conseil syndical de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc qui aura lieu à Andabre **le 12 février 2008 à 18H30.**

Il demande à tous les membres du conseil de bien vouloir y assister,

Avis de conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

12 - INSCRIPTION SUR LES LISTES LECTORALES - RECOURS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une candidate aux prochaines élections municipales, vient de formuler deux recours sur la liste électorale de la commune.

L'un, pour non radiation, concerne deux couples déjà inscrits sur la liste électorale.

L'autre, concerne 4 personnes, un couple de résidents étrangers (Anglais) nouvellement et régulièrement inscrits sur la liste électorale municipale européenne, un résident étrangers (Allemand) qui vit dans un de nos hameau depuis plus de 35 ans, et un résident autrichien, qui a quitté notre territoire sans laisser d'adresse . Ces deux derniers étaient déjà inscrits sur la liste.

Monsieur le Maire indique Il indique aux membres du conseil qu'il a reçu une convocation du juge du TGI de Béziers à laquelle il se rendra pour évoquer ces recours.

Pour information des membres du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la tenue des bureaux de vote lors des élections municipales du 9 mars prochain, devra être assurée par tous les membres du conseil municipal sortant.

Il propose que **le 1^{er} bureau de vote d'Andabre** soit tenu par le Monsieur le Maire et la deuxième adjointe, assistés de tous les conseillers de la 1^o section, suivant un planning qui sera précisé ultérieurement .

Il propose également que **le 2^{ème} bureau de Douch** soit tenu par le Premier adjoint, assisté des deux conseillers de la section suivant un planning qui sera défini par eux-mêmes.

L'ouverture du scrutin est prévue pour **8h00**, la fermeture sera précisée ultérieurement par les services de la préfecture.

Pour information des membres du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

Le Maire,

Jacques MENDES